Commentaire : Projet TIDAN (1457, rue Ottawa)

Hauteur, intégration et ensoleillement des logements voisins

Bonjour,

Je suis résidente du secteur Griffintown, à proximité du projet, et je tiens à exprimer mes préoccupations concernant la phase 1 du projet Tidan.

Une hauteur de 100 mètres est nettement disproportionnée par rapport au cadre bâti environnant. Aucun bâtiment des environs n'atteint cette hauteur, et le secteur compte déjà des tours dont l'échelle s'intègre mal au quartier, notamment la tour locative Vittorio. Ajouter un bâtiment de cette taille accentuerait cette rupture plutôt que d'assurer une transition harmonieuse.

Sa forme torsadée et inclinée tranche aussi complètement avec le cadre bâti de Griffintown. Plutôt que de s'intégrer au quartier, elle s'impose comme un objet isolé, sans dialogue avec son milieu. Un repère architectural peut avoir sa place, mais pas au détriment de l'harmonie du secteur.

Ma principale inquiétude concerne l'ensoleillement des logements voisins. L'étude d'ombre présentée se concentre sur le parc, mais elle montre que l'ombre de la tour serait projetée sur les immeubles résidentiels existants, y compris leurs balcons. Pour les résidents, ces espaces extérieurs privés sont souvent le seul accès direct à la lumière et au plein air. Le PIIA du secteur exige que les projets maximisent l'ensoleillement non seulement des parcs et des lieux publics, mais aussi des bâtiments voisins et des logements.

Je demande donc :

1. Une étude d'ensoleillement détaillée portant sur les immeubles résidentiels voisins (façades, balcons et terrasses), aux équinoxes et au solstice d'hiver, présentée de façon claire aux résidents touchés.
2. Une réduction de la hauteur de la phase 1 ou une reconfiguration du bâtiment (implantation, orientation, tour plus mince) afin de limiter l'ombre portée sur les logements existants.
3. Une meilleure transition de hauteur avec les bâtiments voisins.
4. Une révision de l'architecture de la phase 1 pour une volumétrie plus sobre et mieux intégrée au cadre bâti existant.

Respecter le maximum permis ne garantit pas un projet adapté à son milieu. Je souhaite que cette consultation mène à des ajustements concrets.

Merci de votre attention.

Victoria Dion